



Séance ordinaire du conseil municipal, Lundi 1^{er} février 2016

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce premier (1^{er}) jour de février deux mille seize (2016) à dix-neuf heures trente-sept (19h37), à la salle de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Madame:	Hélène Laboissonnière, maire
Monsieur :	Louis Cayer, conseiller siège 1
Mesdames :	Kathy Côté, conseillère siège 2 Marie-Pier Beaulieu, conseillère siège 3
Monsieur :	Jean Bernier, conseiller siège 4
Madame :	Léda Villeneuve, conseillère siège 5
Monsieur :	Marcel Lemieux, conseiller siège 6

Formant quorum sous la présidence de Madame Hélène Laboissonnière maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire.

Madame le maire déclare la séance ouverte à 19h37, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance à 19h37
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution autorisant le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2016
5. Suivi au procès-verbal du 11 janvier 2016
6. Correspondance
7. Gestion Financière
 - 7.1. Factures du mois
 - 7.2. Demandes de dons et commandites
 - 7.3. 3^{ème} Versement pour l'entretien des chemins d'hivers
 - 7.4. 2^{ème} Versement pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth
 - 7.5. 2^{ème} Versement pour l'entretien de la patinoire
 - 7.6. Utilisation des compensations pour l'entretien courant et préventif des routes en 2015
 - 7.7. Mandat à la Firme Mallette, comptables agréés, de compléter le rapport de vérification demandé par Transport Québec
 - 7.8. Mandat à la firme Mallette pour effectuer la reddition de compte demandée par Recyc-Québec
 - 7.9. Autorisation de signer les chèques pour le Maire
 - 7.10. Dépôt du rapport de l'élection partielle
 - 7.11. Déclaration des intérêts pécuniaires
8. Santé et bien-être
 - 8.1. Contribution financière à l'organisme Trans-apte
 - 8.2. Problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup
 - 8.3. Bureau de la direction générale
9. Varia
10. Période de questions
11. Prochaine réunion de travail
12. Prochaine séance ordinaire
13. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JANVIER 2016		
ADMQ	Renouvellement annuel	790.69 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses TEU	85.08 \$
AQUATECH	Honoraires déc.- janv 2016	594.05 \$
BENOIT LÉTOURNEAU 240-2015	2e vers. entretien sentiers	1 000.00 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE	Impeller, collet. Tuyau, clapet	406.80 \$
ALEXANDRE BENOIT	2e vers. entretien patinoire	500.00 \$
Buro Plus	Contrat de service	114.79 \$
CO-ÉCO	Calendrier 2016	261.91 \$
DISTRIBUTION B. DEROY	Eau	20.00 \$
DOC ÉLECTRIQUE	Lumière de rue (4 rg-Jeffrey)	120.67 \$
FERME GUY LÉVESQUE	Déneigement bio-fosse	34.49 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	16.00 \$
GROUPE GÉOMATIQUE AZIMUT	Mise à jour déc. 2015	86.23 \$
HÉLÈNE LABOISSONNIÈRE	Papeteries PFM	49.26 \$
MARTIN LIZOTTE	2e vers. entretien patinoire	500.00 \$
MICHELLE LÉVESQUE	Concièrgerie déc. 2015	606.24 \$
MRC KAMOURASKA	Demande de revision 2015	216.52 \$
MRC KAMOURASKA	Inspection 2015 (MAJ dossier)	1 421.75 \$
PROMOTION KAMOURASKA	Souper bénéfice déc. 2015	59.99 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	TEU Adapteur cuivre	24.18 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	TEU Cable 1/4	10.01 \$
SC EXPRESS	3e vers. déneig. 2015-2016	22 886.18 \$
SERVICE SANITAIRES ROY INC.	Tonnage déc. 2015	162.73 \$
TRANS-APTE INC.	Contribution annuelle 2016	2 016.40 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage déc. 2015	910.56 \$
	Sous-total	32 894.53 \$
BELL CANADA	418-856-1013	187.60 \$
BELL CANADA	418-856-3018	55.62 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	36.68 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	255.29 \$
HYDRO QUÉBEC	2e compteur	1 022.78 \$
HYDRO QUÉBEC	Salle	478.68 \$
HYDRO QUÉBEC	Chalet des loisirs	433.51 \$
HYDRO QUÉBEC	Garage	49.19 \$
HYDRO QUÉBEC	Bio-fosse	819.08 \$
HYDRO QUÉBEC	Station de pompage	94.98 \$
VISA	Frais de poste	443.66 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2015-12-31	4 038.79 \$
DAS ET COTISATION EMPLOYEUR	Au 2015-12-31	1 713.10 \$
GRAND TOTAL		42 523.49 \$

Rés.022-2016 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.023-2016 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

Rés.024-2016 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Suivis au procès-verbal du 11 janvier 2016

Les suivis sont inclus au présent procès-verbal.

CORRESPONDANCE

Action chômage Kamouraska, demande d'aide financière
Commission municipale, CMQ-65578, décision
DGEQ, liste des électeurs domiciliés
Gouvernement du Québec, confirmation d'inscription à zone entreprise
MMQ, ristourne de 1 371\$
Servitech, sommaire des réponses aux demandes de révision
Sondage, politique familiale et démarche municipalité amie des aînés

Gestion financière

Rés.025-2016 Factures du mois

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois de janvier 2016 au montant de **42 523.49\$**

ADOPTÉE

Demandes de dons et commandites

Après étude des demandes reçues, aucune demande n'a été retenue.

Rés.026-2016 3ème Versement pour l'entretien des chemins d'hivers

En respect avec le contrat de l'entrepreneur,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au paiement du 3ème versement pour l'entretien des chemins d'hivers.

ADOPTÉE

Rés.027-2016 2^{ème} Versement pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth

Considérant les résolutions 216-2015 et 240-2015;

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au paiement du 2ème versement pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth.

ADOPTÉE

Rés.028-2016 2ème Versement pour l'entretien de la patinoire

Considérant la résolution 239-2015

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Pier Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au paiement du 2eme versement pour l'entretien de la patinoire.

ADOPTÉE

Rés.029-2016**Utilisation des compensations pour l'entretien courant et préventif des routes en 2015**

Considérant que le Ministère des Transports a versé une compensation de cent un mille huit cent un dollars (101 801\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte l'Annexe B et un rapport spécial externe de vérification dûment complété;

En conséquence

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Rés.030-2016**Mandat à la firme Mallette, comptables agréés, de compléter le rapport de vérification demandé par Transport Québec**

Considérant que la résolution 029-2016 stipule qu'un vérificateur externe présentera, pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier, un rapport spécial de vérification;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth mandate la Firme Mallette, sencrl, comptables agréés, d'agir à titre de vérificateur dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier;

Que la municipalité acquitte les frais reliés audit mandat.

ADOPTÉE

Rés.031-2016**Mandat à la firme Mallette pour effectuer la reddition de compte demandée par Recyc-Québec**

Considérant que la municipalité a compétence en matière de collecte sélective de matières recyclables;

Considérant que la municipalité doit produire une reddition de comptes à l'organisme Recyc-Québec afin de bénéficier de la compensation prévue selon la loi;

Considérant que cette reddition doit s'accompagner d'un rapport du vérificateur externe;

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth mandate la firme Mallette sencrl, comptables agréés, d'agir comme vérificateur externe et de produire le rapport spécial demandé par Recyc-Québec, et ce avant le 30 juin 2016.

Que la Municipalité acquitte les frais reliés audit mandat.

ADOPTÉE

Rés.032-2016 Autorisation de signer les chèques pour le maire

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la résolution 122-2015 soit par la présente abrogée et remplacée par :

Que le maire, le maire suppléant, la directrice générale, secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe, soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière.

Que tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et sous la signature de deux de ces personnes, soit le maire ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire, par le maire suppléant et par la directrice générale secrétaire-trésorière et en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la directrice générale secrétaire-trésorière, de la secrétaire-trésorière adjointe;

Qu'en date des présentes les personnes autorisées à occuper les postes énoncés, sont les suivantes :

Maire : Madame Hélène Laboissonnière
Maire suppléant : Monsieur Marcel Lemieux
Directrice générale, secrétaire trésorière : Madame Maryse Lizotte
Secrétaire-trésorière adjointe, Madame Guylaine Dumais

ADOPTÉE

Dépôt du rapport de l'élection partielle

La directrice générale dépose le rapport de l'élection partielle du 28 février 2016.

Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 357, les nouvelles élues remettent à la directrice générale, secrétaire trésorière, leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Santé et bien-être

Rés.033-2016 Contribution financière à l'organisme Trans-apte

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth contribue financièrement à l'organisme Trans-apte Inc. en 2016 pour un montant de 2 016.40\$.

ADOPTÉE

Rés.034-2016 Problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup

- Considérant que la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDLD est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années,
- Considérant que la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire,
- Considérant que les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens,
- Considérant que les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient,
- Considérant que des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens,
- Considérant qu'une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC,

Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service,

Considérant que l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional,

Considérant que le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres,

Considérant que toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès de autorités concernées,

En conséquence, nous demandons au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique,

nous demandons au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec,

nous demandons au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription,

nous demandons une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture,

nous demandons qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme,

Il est donc proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-loup Monsieur Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Monsieur Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil Monsieur Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

ADOPTÉE

Rés.035-2016 Bureau de la direction générale

Considérant les rénovations apportées à la fenestration de l'Hôtel de Ville à l'été 2015,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil autorise l'achat d'un store pour la fenêtre du bureau de la direction générale;

Que le Conseil autorise l'achat de peinture pour le bureau de la direction générale et que le bureau soit repeint dans les meilleurs délais.

.ADOPTÉE

Varia

Rés.036-2016

Aquatech

Considérant l'insuffisance de documentation portant sur les modifications, les ajouts et les correctifs apportés à l'une ou plusieurs des composantes du système de traitement des eaux usées de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'Aquatech remette à la Municipalité dans les plus brefs délais tous les documents, plans et devis, notes et journal de bord des modifications effectuées au cours de leur mandat à l'ensemble des composantes du système de traitement des eaux usées;

Qu'Aquatech remette à la Municipalité dans les plus brefs délais, tous les documents, les schémas électriques, graphiques, électroniques et informatiques et toutes les spécifications en lien avec l'utilisation et le fonctionnement du matériel à l'usine de traitement des eaux usées de Saint-Onésime-d'Ixworth.

.ADOPTÉE

Sujets à discuter lors de la prochaine séance de travail

Travaux de la Salle les Générations
Nomination de représentants municipaux sur les comités

Période de questions (ouverture à 20h06, fermeture à 20h16)

Q1 : Monsieur Denis Miville, s'interroge à savoir si la municipalité procèdera à l'impression des éléments que doit contenir la pochette des nouveaux arrivants. Il indique qu'en 2016, le Comité de développement soulignera l'arrivée des nouveaux résidents et que la pochette sera remise à ces derniers. Monsieur Miville signale que le Comité de développement a fait le travail qui lui a été confié, soit la confection de la pochette. Il affirme que la résolution 146-2014 prévoyait 1 500\$ pour la réalisation de ce projet.

R1 : Madame le maire indique qu'elle souhaite prendre connaissance du dossier et du contenu de la résolution, qu'une mise à jour serait souhaitable quant aux éléments que la pochette doit contenir et qu'une rencontre avec le Comité de développement aura lieu sous peu.

Q2 : Monsieur Denis Miville, souhaite comprendre pourquoi il a reçu le questionnaire de la politique familiale alors qu'il est un membre du comité et il indique ne pas avoir été prévenu de la démarche lors de la dernière rencontre à laquelle il a assisté.

R2 : Madame la conseillère Léda Villeneuve soutient que l'agent de développement a envoyé un courriel à tous et puisqu'aucun membre du comité ne s'est objecté, le comité restreint est allé de l'avant avec l'envoi du questionnaire afin de limiter la perte de temps. Madame le maire, réaffirme que monsieur Bossé, agent de développement, avait informé l'ensemble du comité par courriel.

Q3 : Monsieur Denis Chrétien : est-ce que les suivis aux questions posées par les gens, se retrouvent au procès-verbal?

R3 : Madame le maire, indique qu'ils sont inclus au procès-verbal.

Madame le maire invite la population à se joindre aux différents comités, elle profite de l'occasion pour présenter à la population Monsieur Denis Miville, président du Comité de développement.

Prochaine réunion de travail

29 février 2016 à 19h30

Prochaine séance ordinaire

7 mars 2016 à 19h30

Rés.036-2016

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt heures dix-huit (20h18).

ADOPTÉE

Maire

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, Hélène Laboissonnière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales